

PROJET EDUCATIF VACANI'COLO

I. Origine et objectifs de l'association

Le parc d'activités Vacanisport reçoit des groupes en séjours de vacances depuis des années. Cependant, suite à l'arrêt de la seule association permettant aux enfants ne dépendant pas d'une mairie partenaire ou d'une association de village de venir en séjour au parc, un manque a émergé. C'est pourquoi l'association Vacanicolo a été créée, indépendamment de la SAS Vacanisport, pour permettre aux enfants et jeunes issus de n'importe quelle zone géographique de pouvoir profiter des séjours de vacances au parc. Notre but est donc de répondre à une demande de parents souhaitant pouvoir offrir des vacances en dehors du milieu familial sur de courtes périodes mais également sur des séjours plus longs.

Notre association a pour objectif d'organiser des vacances pour les enfants de 7 à 16 ans, dans les meilleures conditions de sécurité, de dépaysement, de détente. Tout sera mis en œuvre pour atteindre ce but, et notre volonté est de satisfaire les enfants mais aussi les parents. Il est important pour ces derniers de connaître la structure et les personnes responsables afin d'envoyer leurs enfants en toute confiance. Nous avons le souhait de participer à l'éducation des jeunes que nous recevons, en nous situant dans la chaîne éducative constituée par la famille, l'école, les activités sportives et socio-éducatives. Les séjours seront l'occasion de faire l'apprentissage de la vie en collectivité du respect de l'autre, du développement de son autonomie et de son sens des responsabilités.

II. Les valeurs prônées

L'association se porte garante de trois grandes valeurs : le respect, le partage et la laïcité. Toute personne, adulte comme enfant au sein des séjours de vacances, pourra et devra se référer à ces valeurs pour assurer la cohésion, le bon déroulement et le bien-être de chacun.

Le respect concerne toutes les personnes impliquées dans les séjours de vacances et ce, envers et pour tous, adultes comme enfants. Aucune dérive face à cette valeur ne sera tolérée, le directeur du séjour en sera le garant.

Le partage sera une valeur à travailler et à favoriser durant les séjours : les règles de vie, les modalités organisationnelles, ainsi que l'équipe encadrante en seront les vecteurs et les garantes.

Les séjours de vacances proposés sont laïques et cette laïcité est portée par tout personnel encadrant, tout enfant et tout intervenant extérieur au séjour. Les convictions de chacun seront respectées selon la charte de la laïcité en vigueur.

III. L'enfant responsable

Nous considérons qu'être en vacances ne signifie pas être seulement consommateur, les participants seront associés à certains choix, notamment aux règles de vie du groupe, à l'organisation et au déroulement des activités ludiques, sportives, de détente.

Un centre de vacances (ou des mini-camps) est une collectivité où vont se retrouver et vivre ensemble des personnes d'horizons différents. Chacun aura le respect des autres, de ses idées, de son appartenance à une catégorie socioculturelle, ethnique, de ses besoins de sommeil, des choix exprimés par la majorité des membres d'un groupe.

Le sentiment d'être en vacances ne doit pas faire oublier les règles élémentaires de la vie quotidienne, les jeunes devront veiller au rangement de leurs affaires personnelles et à la propreté des locaux et équipements mis à leur disposition.

Le respect des personnes et des biens devra être appliqué par tous afin de tendre vers le mieux vivre ensemble et une citoyenneté naissante.

IV. L'enfant autonome

Le passage à la vie d'adulte se concrétise par la capacité des individus à se prendre en charge dans la vie de tous les jours. Nous veillerons à ce que les enfants accèdent progressivement et en fonction de leur âge à acquérir ces capacités :

- Repas (équilibre, variété, quantité et hygiène)
- Propreté corporelle
- Rangement des affaires personnelles et collectives
- Respect des autres et de leurs affaires

V. Le rythme de l'enfant

En fonction de l'âge et des besoins des participants, l'équipe d'animation veillera à ce que chacun bénéficie d'un repos suffisant, aménagera aussi des temps calmes et des temps libres où les enfants pourront gérer leurs activités en fonction de leurs besoins spécifiques.

Ex : Le matin, un petit déjeuner échelonné permettra à chacun de se lever à son rythme.

VI. Les activités

Le site étant dédié intégralement aux activités de pleine nature, les programmes d'activités seront à dominante sportives: escalade, parcours aventure, spéléologie, tir à l'arc, vtt, etc... Mais nous favoriserons également les activités permettant l'épanouissement, la créativité, l'imagination, l'expression et la curiosité des jeunes: découverte du milieu environnant, un parc de plusieurs hectares clôturé.

Jeux de plein air: activité spontanée des enfants et sentiment d'être en vacances.

Veillées: temps de convivialité, d'expression et de détente.

VII. L'encadrement

L'équipe d'animation doit être au service du projet éducatif, en observant les mêmes règles que les enfants qui sont accueillis. Elle veillera à être disponible, à l'écoute, à favoriser le dialogue, à laisser s'exprimer les enfants. Elle participera et aidera les jeunes dans la gestion de la vie quotidienne.

Elle s'efforcera d'être solidaire et cohérente par rapport au projet pédagogique, en prenant comme première priorité la satisfaction des enfants qui lui sont confiés. L'équipe sera constituée d'un directeur et de deux ou trois animateurs selon les besoins et les normes en vigueur.

Tous les membres de l'équipe seront diplômés : BAFD ou équivalence pour le directeur et BAFA ou équivalence pour les animateurs. L'équipe sera donc constituée de personnes expérimentées dans le domaine de l'enfance, tous ayant une expérience dans le domaine de l'éducation et/ou de l'encadrement d'enfants.

Les pratiques pédagogiques dispensées par l'équipe encadrante seront en lien avec les valeurs prônées du projet éducatif, à savoir le respect, le partage et la laïcité. Les châtiments corporels sont interdits, ainsi que toute humiliation physique ou psychologique. Le bien-être et la sécurité physique et affective des enfants doivent être une priorité pour tous les membres de l'équipe encadrante.

VIII. Les parents

Les parents, bien que non présents lors du séjour de vacances, sont impliqués dans les séjours de leurs enfants de plusieurs manières :

- Prise de contact et demande de renseignements à la demande auprès du directeur ou de l'organisateur. Avant le séjour, ils recevront tous les documents permettant de préparer le séjour de leur enfant. Ils pourront obtenir tout renseignement complémentaire par téléphone et faire état de particularité concernant leur enfant.
- Découverte du lieu de séjour lors de l'arrivée sur le parc en début de séjour, ils pourront se rendre compte par eux-mêmes de l'état des lieux du camp, et rencontrer l'équipe encadrante pour éventuellement parler de l'organisation..
- Contact avec le directeur et avec les enfants lors d'horaires prévues à cet effet (le soir) durant le séjour. Si l'état de santé le nécessite, les parents seront informés immédiatement.
- Des réunions d'informations peuvent être proposées à des dates et lieux communiqués par le directeur ou l'organisateur avant le séjour.

IX. Financement et budget de fonctionnement

Vacanicolo est une association loi 1901 exclusivement financée par la participation financière des parents lors de l'inscription de leurs enfants en séjours de vacances. De ce fait, le budget pédagogique ainsi que la rémunération du personnel d'animation se fera à partir de cette participation.

X. Evaluation du projet éducatif

Le projet éducatif ici écrit sera évalué régulièrement afin de garantir un suivi des objectifs dans le contexte évolutif qu'est l'accueil de mineurs. Notre évaluation portera sur le respect et l'application effective des valeurs prônées durant les séjours de vacances ainsi que sur les pratiques pédagogiques utilisées en lien avec ces valeurs. Si le contexte, le lieu de séjour, le type de séjours proposé ou encore le public concerné ne devaient plus correspondre avec le projet éducatif ici écrit, ce dernier se verrait retravaillé afin d'être plus cohérent et pertinent.

Paul VAGNIER
Président
Association Vacani'Colo.

VACANICOLO
www.vacanicolo.com
vacanicolo@gmail.com
N° SIRET 847 545 589 00016